

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ALLEMAGNE — FRANCFORT, 16 FÉVRIER.

On écrit de Berlin, le 15 février :

S. M. a daigné accorder les insignes de l'ordre de l'aigle rouge de seconde classe au prince évêque de Breslau, M. le comte de Sedlnitzky, actuellement ici.

S. M. a autorisé les ministres d'état, MM. le comte Alvensleben et le baron de W. rther, à porter la décoration de grand-croix de l'ordre des guelfes, qui leur a été conféré par le roi de Hanovre.

Le major général Gostomiloff, commandant de la forteresse d'Anapa, a annoncé qu'un des bataillons de cette garnison, faisant le service des avant-postes, est passé avec armes et bagages aux Circassiens, après avoir quitté ses officiers supérieurs : les autres ont suivi les soldats.

D'après les rapports du général qui demande des renforts, il paraît que les Circassiens se préparent à une invasion du territoire russe. Ils ont rassemblé dans les montagnes de Soutcha un corps d'infanterie régulière, un parc d'artillerie et une unité de cavaliers Tchetschenets et Avarins : des officiers européens dirigent les mouvements : la guerre sera probablement transportée dans les provinces de la Géorgie.

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 17 FÉVRIER.

On a reçu des journaux américains. Ils annoncent que le gouvernement des États-Unis a adopté d'énergiques mesures contre les insurgés canadiens qui ont enlevé des armes dans la ville de Détroit.

La chambre des représentants a rejeté une résolution ayant pour objet d'inviter le président à déclarer au congrès si les Anglais avaient avoué l'affaire de la Caroline, et si des mesures avaient été prises pour obtenir une juste réparation.

### FRANCE. — PARIS, LE 18 FÉVRIER.

Les dons du roi aux indigènes atteignent le chiffre par année de 750 à 800,000 fr. De son côté, la reine paie 87,000 fr. de pension annuelle à des vieillards, à des orphelins et à des familles indigentes chargées de nombreux enfants. Indépendamment de cet acte de sollicitude, la reine distribue chaque jour 12 à 1500 fr. de secours.

— On lit dans la *Charte* de 1830 :

« Un journal légitimiste annonçait jeudi que la santé du roi était altérée. Il paraît même d'un accident grave arrivé à S. M. Ce journal s'est rendu l'écho d'un bruit répandu par la malveillance. Nous sommes heureux de pouvoir affirmer que la santé du roi n'a éprouvé aucune atteinte. S. M. n'a pas cessé un seul jour de travailler avec ses ministres et de recevoir les membres des deux chambres et les hauts fonctionnaires de l'État. »

— La chambre des députés a tenu séance aujourd'hui. Elle

### FEUILLETON.

#### SOUVENIRS DU BENGAL, EN 1829.

Quand j'arrivai dans les possessions anglaises, le mélange des usages familiers et des mœurs de l'Asie me parut extrêmement singulier. C'est à Kaoumpore, surtout, ville située sur les bords du Gange, à deux cents lieues environ de Calcutta, que ce contraste est remarquable. Entouré d'Européens dans une jolie voiture anglaise, je vous croirais sur les rives de la Tamise, si la vue d'un chameau, d'un éléphant et de naturels du pays enveloppés de leurs vêtements de coton, ne vous fâchait aux yeux du Gange. Mais quand la nuit vient, le charme est détruit : les cri étrange des chakals, les torches dont l'éclat scintille à travers le feuillage des jardins, une multitude de domestiques noirs qui transportent, de un pas à l'autre, les mets qui composent le dîner des maîtres, ne laissent plus de place à l'illusion.

Kaoumpore, bâtie au milieu d'une plaine sablonneuse, a reçu de la nature, mais beaucoup de la main des hommes, qui lui ont donné l'aspect le plus pittoresque. Les *padocks*, ou jardins, dont les maisons sont entourées, sont plus spacieux que dans la plupart des villes de l'Inde, et ressemblent à des parcs, surtout dans la saison des pluies où la terre se revêt d'un tapis de verdure. Les maisons bâties en argile, couvertes de chaume ou de tuiles, sont spacieuses et commodes. Elles se composent de deux pièces principales, l'une sur le devant, l'autre sur le fond ; la troisième, au centre qui est la plus vaste, sert de salle de réception. Ces pièces communiquent de chaque côté avec les autres plus petites. La pièce du centre est éclairée seulement par les nombreuses portes qui donnent sur les autres pièces, et qui restent toujours ouvertes. Les Anglo-Hindous s'violent dans cette pièce, rendue inaccessible aux rayons du soleil au moyen d'une tente en fil d'écorce de bambou extrêmement fine et teinte en bois, qui sert à éloigner les mouches en même temps qu'elle n'introduit qu'un demi-jour. Il ne faut pas oublier de mentionner la salle de bains, si indispensable dans ce climat brûlant, et la veranda qui règne autour de la maison, afin de garantir les appartements de l'excessive chaleur du soleil.

Les principales maisons, dont quelques unes ont une façade en pierre, sont richement meublées. Les tables, les chaises, les sofas, sont faits d'un bois précieux, travaillés avec goût, couverts de draperies de damas ; mais ce qui nuit beaucoup à l'effet de l'ameublement, c'est l'absence de rideaux, de glaces, de tableaux, ou viendraient se loger impunément une multitude de mouches. Les murs restent donc nus ; des quinquets, de forme assez peu agréable, sont leurs seuls ornements. Le parquet, formé d'argile bien battue, est recouvert d'une natte sur la

a autorisé le gérant du *Siccle* à poursuivre en diffamation le rédacteur en chef de la *Presse*, M. de Girardin.

— A l'ouverture de la séance, M. le président a donné lecture d'une lettre de l'ambassadeur de France en Belgique, qui adresse à la chambre les procès-verbaux de la chambre belge.

— Le *Moniteur* ne publie que ce matin l'exposé des motifs que le ministre des travaux publics a déposé sur le bureau de la chambre des députés dans la séance de vendredi. Nous y avons cherché les motifs du gouvernement pour entreprendre lui-même les lignes de grande communication au détriment des compagnies particulières. Le territoire de la France, dit M. Martin (du Nord), offre une surface considérable. On ne peut aller d'une frontière à l'autre que par de longs trajets. Si l'on veut que les points extrêmes communiquent entre eux, il faut que les grandes distances qui les séparent puissent être franchies à bon marché. Ce but serait évidemment manqué, la France resterait éternellement partagée en province qui n'auraient entre elles que de rares relations si l'on imposait des tarifs élevés sur les communications destinées à joindre entre elles les frontières du royaume.

C'est à cette pensée que nous avons obéi quand nous avons songé à rétablir un réseau de grandes lignes navigables et de grandes lignes de chemins, et à mettre à la charge de l'état l'exécution de ce réseau, laissant d'ailleurs à l'industrie privée et les lignes secondaires et les lignes d'embranchement.

M. Martin (du Nord) croit aussi que le revenu de ces grandes lignes est fort incertain, et que toutes les fois qu'il y a beaucoup d'inconnu dans une question, c'est au gouvernement seul qu'il peut appartenir de courir les chances avec quelque sécurité.

— On s'occupe beaucoup ce matin dans toutes les réunions particulières de la proposition de M. Gouin qui doit être développée aujourd'hui à la séance de la chambre des députés. On croit que la discussion aura lieu dans les premiers jours de la semaine prochaine. On sait que M. Fould avait également un projet de conversion qu'il se proposait de présenter à la chambre ; il a cédé cette initiative à M. Gouin, se réservant de présenter des amendements au moment de la discussion. M. Laffitte a également un plan de conversion.

Le ministre paraît disposé à employer tous les moyens possibles pour faire échouer tous les projets de conversion. Il a accepté de nouveau pour cette question spéciale le secours de la doctrine, et il espère faire prévaloir son opinion.

(Correspondance.)

— Un journal doctrinaire annonce qu'il y a eu dernièrement un conseil de cabinet où tous les ministres se sont trouvés d'accord sur les points principaux de la politique à suivre, et il en conclut que les bruits de dissidences dans le conseil et de changements prochains dans le cabinet sont dénués de fondement.

— La chambre des pairs a consacré la plus grande partie de sa séance aux rapports du comité des pétitions. La réclamation de M. de Chambray, général d'artillerie en retraite, contre l'énormité des frais judiciaires et la vénalité des

charges de notaires, avoués et huissiers, a seule donné lieu à quelques débats.

M. le baron Mounier s'est plaint de l'agiotage qui s'est établi sur les emplois publics, comme sur les chemins de fer, et a demandé la formation d'une commission pour examiner ces questions importantes.

M. le ministre des travaux publics, tout en regardant comme une faute la vénalité des offices créés en 1816, dans un moment de pénurie du trésor, a objecté avec force et raison les droits acquis et les nombreux mariages contractés sur la foi de la loi existante. Plus d'un milliard de capitaux s'y trouve engagé, ou ne pourrait porter atteinte sans bouleverser les fortunes et briser une multitude d'existences. Ce qui a été fait est désormais une chose irréparable. M. le ministre a également insisté sur le péril de créer deux catégories de fonctionnaires ayant les uns des charges transmissibles, les autres des charges qui ni eux-mêmes, ni leurs veuves, ni leurs héritiers ne pourraient céder.

Toutefois, la pétition est renvoyée, à M. le garde des sceaux.

#### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 19.

Les fluctuations ont été aujourd'hui fréquentes et animées sur le 5 p. c. et le 3 p. c. français à l'ouverture du parquet le 5 p. c. a été coté 109 35 et il s'est élevé en quelques instans à 109 65. Ce cours s'est soutenu assez longtemps, mais le bruit s'étant subitement répandu que la proposition de M. Gouin venait d'être prise en considération par la chambre, il s'en est suivi une vive réaction qui a reporté le 5 p. c. à 109 45 puis il a fermé à 109 55 a-sez ferme.

Le 3 p. c. ouvert à 79 55 est monté à 79 70, puis il a fermé à 79 65. Il s'est fait quelques actions de jouissance des 4 canaux à 272 50.

Les actions de la Banque de Belgique ont été recherchées à 1537 50, et les actions réunies à 4100.

L'Haiti est resté à 385. Le 3 p. c. portugais est remonté de 314 p. c., d'après la hausse de ces fonds à la bourse de Londres.

Les chemins de fer ont un peu offerts.

#### AFFAIRES D'ESPAGNE.

Des lettres particulières de Madrid, du 11, portent ce qui suit :

La députation provinciale de Santander ayant été convoquée pour procéder à l'élection d'un sénateur à la place de M. Campuzano, dont le sénat a annulé l'élection, cette députation a répondu qu'elle n'obtempérerait pas à cet ordre, puisqu'on avait validé l'élection des députés faite par les mêmes électeurs et en même temps que celle de M. Campuzano. Cette réponse ayant été déferée au sénat, réuni en séance secrète, un des sénateurs a soutenu qu'il fallait forcer la députation de Santander à l'obéissance, dût-on faire intervenir la force armée. Le ministère qui craint M. Campuzano sans se prononcer ouvertement contre lui soutient les membres qui ont attaqué son élection.

Le gouvernement, prenant en considération la situation critique de Valence, a envoyé l'ordre au général Espartero de détacher de son armée une division pour renforcer l'armée du centre. Dix bataillons, commandés par Iriarte, sont déjà en marche pour se rendre dans la province menacée.

voisins accourent des milliers d'indigènes à pied, à cheval, hissés sur des chameaux ou entassés dans les charriots du pays. A la magnifique précision des évolutions militaires succède la petite guerre. Cette répétition du terrible jeu des batailles en renouvelle les émotions, et retient dans l'âme des soldats comme dans celle des nombreux spectateurs qui se passionnent pour ce spectacle.

Les plus agréables souvenirs que j'ai conservés de l'Inde, ne se rapportent point le plus aux stations anglaises, mais plutôt à la résidence que j'eus à la cour du roi d'Oude, près lequel j'avais une mission. C'était la chaque jour nouveaux passe-temps, pour un Européen surtout. Ce n'est pas que j'aie eu à me livrer à la chasse, mais quelle différence entre nos chasses et celles d'Asie ! On en jugera par le récit suivant d'une chasse où le roi m'invita à l'accompagner.

Nous partîmes de Luknow, capitale du royaume, le 4 octobre 1829 au matin et nous nous dirigeâmes du côté de Baracch. Notre troupe était composée de 4,000 hommes et de 20,200 bêtes. Nous avions 10,000 fantassins, et 1,000 hommes de cavalerie, 150 pièces de canon, 1,500 éléphants, 3,000 chars, et une multitude de chameaux, de chevaux et de bœufs. Il y avait un très grand nombre de voitures couvertes pour les femmes du roi, lesquelles étaient traînées par des bœufs ; des tigres, des léopards, des faucons, des coqs et des caillies dressés au combat, ainsi que des rossignols et des pigeons ; des danseuses, des chanteurs, des bilalins, des bouffons, des charlatans ; en un mot, sa majesté traînait à sa suite tout ce qui peut plaire et étonner, exciter l'admiration ou le rêve : cinq cents coulis ou potefaux portaient les fusils, la poudre etc. Il y avait plus de mille fusils doubles, les plus beaux que l'on puisse voir ; des fusils simples, des pistolets, des épées, et des lances sans nombre. Le nabab s'arrêta à Baracch pour accomplir ses devoirs de religion et rendre hommage au saint lieu. Les hommes pieux y vont en pèlerinage une fois l'an. On y montre les os du saint, qui furent découverts il y a quatre cents ans, et qui ont opéré plusieurs miracles.

De Baracch nous allâmes à Nampza, petite ville située sur la première chaîne de montagnes qui s'étend à l'extrémité orientale du Boutan jusqu'à Hurdwar, et qui sépare l'Indostan du Thibet et du Népal. Chaque soir et chaque matin on détruisait une quantité prodigieuse de gibier de toute espèce. Sa Majesté est un des plus adroits tireurs que j'aie vu, et il serait étrange qu'il en fut autrement, puisqu'il tire plus de cent coups par jour à toutes sortes d'oiseaux et de quadrupèdes.

Ce fut dans les montagnes qu'un tigre s'offrit à nous pour la première fois. A midi nous nous mîmes en marche pour l'attaquer ; il était dans une vallée étroite que le nabab fit entourer par 200 éléphants. Nous entendions l'animal féroce pousser des cris affreux dans un épais taillis, au milieu de la vallée. Ayant très souvent assisté à ces sortes de chasses, et

— Voici des détails curieux sur la femme du chef carliste Bejar, surnommé le Père éternel, qui a été faite prisonnière il y a quelques jours, avec son mari et quelques hommes de la même bande, du côté de Sigüenza :

« Lors de la capture de Bejar, sa femme a reçu quatre coups de lance ou de sabre, dont quelques uns sont assez graves. Elle est la seule personne qui se soit battue avec intrepidité, et elle a blessé à un bras le commandant de nos troupes. On a trouvé, dans une ceinture qu'elle avait sur elle, 75 quadruples (5,600 fr.), beaucoup d'argent et son argerterie. Notre commandant a donné deux duros à chaque soldat.

« Cette Jeanne d'Arc portait toujours un pantalon rouge, une blouse et un chapeau de paille d'Amérique, qu'elle avait pris au juge de première instance d'Altenza. C'est une femme d'environ trente-huit ans, assez gracieuse, d'une taille moyenne et buvant beaucoup d'eau de vie. Elle avait un sabre traînant, deux pistolets de poche passés à son ceinturon, et une petite escopette, ainsi que des pistolets d'arçon placés sur la selle de son cheval. Lorsqu'elle en est tombée, on s'est aperçu qu'elle avait un vieil ulcère qui lui couvrait une cuisse depuis l'aîne jusqu'au genou. Quant à son mari, c'est un chenapan et un saurien.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 20 FÉVRIER.

Le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'école militaire, amendé par le Sénat, vient d'être distribué.

La commission a admis sans aucune contestation la modification qui a pour but de porter le traitement de l'aumônier à 2,000 fr. au lieu de 1,000 fr. Elle a également consenti aux changements apportés dans le mode d'examen des élèves, et la disposition qui stipule que les professeurs ne pourront donner de leçons ni de répétitions dans d'autres institutions que celles de l'état.

Elle propose un nouvel amendement portant que : « Les élèves sortant de l'armée active après deux ans de service au moins, seront considérés comme détachés à l'école militaire. Ils y seront entretenus aux frais de l'état, et toucheront moitié de leur solde. Cette prestation ne pourra être inférieure à 50 centimes par jour. Ils sont dispensés de fournir le trousseau. »

Par cette disposition les militaires admis à l'école seront placés sur le pied de l'égalité, et seront tous pour ainsi dire pourvus de bourses. La commission propose par suite la suppression du paragraphe corrélatif de l'article 19.

L'amendement porté par le sénat à l'art. 1er., et qui laissait au gouvernement le choix du siège de cet établissement, ne pouvait donner lieu dans le sein de la commission, à beaucoup de débats : tous les membres de cette commission, à l'exception d'un seul, ont pris part à la discussion du projet de loi, ils ont persisté dans leur opinion, et en conséquence, la majorité rejette l'amendement du sénat, et rétablit l'article 1er. tel qu'il avait été voté par la chambre.

BULLETIN DE LA CHAMBRE.

La chambre des représentants a terminé aujourd'hui la discussion générale du projet de loi relatif au jury, et s'est immédiatement après occupée de l'article 1er. M. Lebeau a vivement insisté pour que l'on admît l'augmentation du cens, et a déposé un amendement fixant le cens pour chaque province d'après sa population. M. Dumortier a demandé le renvoi à demain de cette discussion, et a annoncé qu'il présenterait un amendement tendant à établir un cens différentiel pour les chefs lieux, les villes et les communes rurales. M. le ministre de la justice a produit un tableau des jurés de la province du Brabant; il en résulte que la ville seule de Bruxelles en compte 1216, les autres villes de la province réunie 441, et les communes rurales 493. M. Dumortier a demandé que le ministre présentât des tableaux analogues pour les autres provinces. Ces tableaux seront fournis demain.

animé de l'ardeur qu'elle inspire, je poussai mon éléphant vers le tigre, qui aussitôt s'élança sur moi; l'éléphant cédant à la crainte, tourna le dos et me priva ainsi du plaisir de tirer mon coup. Je tentai de nouveau l'aventure, accompagné de deux ou trois autres éléphants. Le tigre fit un saut prodigieux, et toucha en passant le dos d'un éléphant qui portait trois ou quatre hommes.

La violence avec laquelle cet éléphant se débattit renversa les hommes qui étaient sur son dos et les jeta à terre avec force. Je les crus perdus, mais je fus agréablement surpris de les voir ramper sur les buissons et sortir de là sains et saufs. Pendant toute la durée de cette scène, Sa Majesté était restée sur un tertre voisin, jouissant du spectacle et me faisant signe de pousser le tigre de son côté. Je fis une nouvelle tentative qui eut plus de succès. L'animal vint à moi, furieux, rugissant, battant ses flancs de sa queue. Je fis feu et le blessai; il se retira dans le taillis. Dix ou douze éléphants l'y poursuivirent et le forcèrent à fuir du côté où l'attendait le nabab qui, accompagné de ses hommes d'armes, lui fit une rude réception. Le tigre atteint de plusieurs coups de feu, tomba mort. Un cri général (wha! wha!) retentit au loin et proclama la victoire.

A classer ainsi le tigre, monté sur des éléphants, il y a fort peu de danger; l'expérience me l'a prouvé. J'ai vu tuer plus de trente de ces férocités animales, et il est arrivé rarement que j'aie été témoin d'aucun accident. Je me souviens qu'une fois je fus renversé de mon éléphant sur le tigre et que j'en fus quitte pour quelques meurtrissures; car le tigre se mit à fuir, non moins effrayé que moi-même.

La seconde chasse remarquable qui eut lieu, fut celle d'un éléphant sauvage. Nous le rencontrâmes peu de jours après avoir terrassé le tigre, dans une vaste plaine, couverte de hautes herbes. Le nabab qui aime cet amusement avec passion, forma sur-le-champ une enceinte de quatre cents éléphants chargés de s'avancer et de serrer de près l'animal sauvage. C'était la première fois que je voyais cette chasse; aussi, je l'avouerais, je n'étais pas fort à mon aise.

Cependant je ne quittai point Sa Majesté, et j'étais bien déterminé à courir tous les hasards qui pouvaient s'offrir. Lorsque les éléphants qui formaient le cercle ne furent plus qu'à trois cents verges (environ cent cinquante toises) de l'animal sauvage, celui-ci parut étonné, mais n'ouffra. On fit avancer sur lui deux des plus grands éléphants, qu'on appelle *muts*. Ce sont des éléphants que le tigre rend furieux, et qui sont indisciplinables et inaccessibles à la crainte. Eux seuls osent faire face à un éléphant sauvage. Lorsqu'ils furent à vingt verges, le sauvage fondit sur eux. Le choc fut terrible. La victoire resta au sauvage, qui chassa devant lui ses deux ennemis. Quand il passa devant nous, le nabab fit avancer les femelles d'éléphants les plus fortes chargées de cordes, pour marcher à ses côtés, et le prendre dans des nœuds coulés; mais cette

Au commencement de la séance deux rapports ont été présentés, l'un par M. Maertens sur les ventes à l'encan, l'autre par M. Andriès, sur les changements proposés à la loi de 1834 sur les céréales. L'impression en a été ordonnée, et la chambre en fixera ultérieurement la discussion.

Bruxelles, 20 janvier (trois heures). — Les dispositions à la hausse se maintiennent et plusieurs valeurs ont fait de nouveaux progrès. La liquidation du jour s'est faite facilement et n'a point entravé les transactions nouvelles. Fonds de l'état : 5 pour cent un peu mieux 102 1/4, 4 pour cent 93 3/4 P.; Société Générale titres en nom fl. 827 A.; certificats au porteur émission de Paris 1750 A.; Société de Mutualité 1176 25 1175 1172 50 (117 5/8 1/2 1/4 P.; Société Civile 1175 (117 1/2), Banque de Belgique 1475 (147 1/2) A.; Actions Réunies 1055 (105 1/2) après la cote A.; Société Nationale (252 50 1250 (125 1/4 125) P.; Société de Commerce 1500 (150); Canal de la Sambre à l'Oise 1110 1105 (111 1/4 112); Hornu et Wasme 1530 (153 A.; Levant du Flénu 170) (170); Raffinerie Nationale en hausse et demandées 1200 (120) A.; Charbonnage de Herve 1245 (124 1/2) P.

Actions du Chemin de fer de Cologne 1147 cours. La cote de Paris porte la même valeur, émission des certificats de la Banque de Belgique par M. Lafitte 1420.

L'actif espagnol demandé à 18 3/8 ne pouvait s'obtenir au dessous de 18 7/16.

Le marché aux huiles a été très-calme et sans affaires.

Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. — Ardoin 48 3/8 71/16 1/2 P.

LIÈGE, LE 21 FÉVRIER.

Nos chambres seront bientôt appelées à discuter un nouveau projet de loi sur les pensions. Qu'il nous soit permis, à cette occasion, d'émettre un vœu qui pourrait être facilement réalisé. Aujourd'hui les certificats de vie pour pensions sont soumis à un timbre uniforme. Celui qui ne jouit que d'une faible pension, est obligé de payer deux francs, pour les quatre certificats qu'il doit fournir par année, comme celui qui touche la pension la plus forte. Ceci ne nous semble pas juste. Il conviendrait donc d'adopter un timbre proportionnel, et d'en fixer le taux sur l'échelle suivante :

Table with 3 columns: Pension amount, Pension type, and Annual fee. Rows include 15 centimes, 50 id., 75 id., 1 fr., 1 50, 2, 3.

D'après cela, les certificats devraient porter en titre : Certificat de vie pour pension annuelle de 25 fr. à 400, de 400 à 800, et ainsi de suite. Ce changement ne porterait aucun préjudice au trésor public, et introduirait plus d'équité dans la répartition de l'impôt. On pourrait encore étendre ce système au droit de timbre des patentes qui devrait être également proportionné à la somme à payer en principal.

Le taux des cautionnements à fournir par les fonctionnaires publics comptables a été fixé, par l'ancienne législation, en florins des Pays-Bas, qui ont été convertis en francs et fractions de francs, par suite de l'introduction du nouveau système monétaire. Or, ne conviendrait-il pas de fixer le montant de ces cautionnements en sommes rondes de 100, 200, 300, 400, 500 francs et ainsi de suite, et d'imposer, aux comptables, l'obligation de verser une légère somme, pour arrondir le montant total? Le droit à payer pour l'obtention des brevets d'invention, qui, jusqu'à ce jour, a été également fixé en florins des Pays-Bas, devrait être, à son tour, acquitté en sommes rondes en francs. La comptabilité serait bien simplifiée et déchargée de chiffres inutiles si on voulait adopter ce mode de numération.

Nous recommandons, à l'autorité municipale, de veiller à l'exécution de la loi du 5 juin 1832, sur le système monétaire, adopté pour notre pays. Jusqu'à présent, une foule de commerçants et de débitants en détail ont conservé l'habitude de compter en cents ou en patars de Liège. C'est sur nos marchés surtout que se fait remarquer cet abus qui donne lieu à des spéculations d'agiotage toujours préjudiciables aux

tentative fut vaine; l'animal brisa tous les nœuds et aucun éléphant ne put retarder sa course.

Le nabab voyant qu'il ne pouvait s'en rendre maître, prononça l'arrêt de mort. Aussitôt cent coups partirent à la fois. L'éléphant recut sans doute plusieurs balles, mais il n'y parut pas prendre garde, et continua de s'enfuir vers les montagnes. Pendant près d'une demi-heure, nous n'interrompîmes point notre feu. Le nabab et ses gardes se servaient d'arquebuses qui portaient des balles de deux ou trois onces; mais elles produisirent fort peu d'effet : le cuir épais qui recouvrait ces animaux n'était pas entamé. Je m'avancai à plusieurs reprises, monté sur un éléphant femelle, à la distance de dix verges de l'éléphant sauvage, et lui tirai mon coup d'arquebuse dans la tête. Le sang jaillit, mais la crâne resta invulnérable. Des cavaliers fondirent au galop sur l'animal, et le déchirèrent avec leurs sabres. Il se jeta sur eux, en tua quelques uns et en blessa d'autres. Enfin, épuisé par la perte de son sang, ayant reçu plus de deux cents balles et plusieurs coups de sabre, il tomba sur son pas d'un air calme et serene, comme s'il eût résolu d'attendre la mort qui le menaçait.

Je ne pus m'empêcher d'éprouver un sentiment de pitié pour ce noble animal. Les cavaliers le voyant affaibli, descendirent de cheval pour renouveler leur attaque; et tentèrent avec leurs sabres de couper les tendons de ses jambes de derrière. Ils en vinrent bientôt à bout. Alors l'éléphant incapable de se soutenir, chancela et tomba sans pousser un seul gémissement. Les porte-haches s'avancèrent, et s'attaquèrent à ses belles défenses d'ivoire, tandis que les cavaliers et les fantassins, insultant lui le tranchant de leurs sabres et la vigueur de leurs bras; cette scène était aussi affreuse que dégoûtante. L'animal respirait encore il roula sur son flanc, et se fit un trou dans le sol. On le couvrit de sauterie, et on le fit enfoncer dans un trou. Le nabab revint dans sa tente, aussi fier et triomphant qu'Achille au jour de la victoire. Ce jour et les suivants furent employés au récit du combat, dont toutes les circonstances furent embellies et exagérées par tout l'art des flatteurs.

Des montagnes, nous dirigeâmes notre course vers le lieu appelé Bucrajel, où nous arrivâmes quelques jours après. Bucrajel est un lac de trois milles de circonférence dans la saison sèche, et d'environ trente milles dans la saison des pluies. Il est entouré d'herbes hautes et épaisses qui s'étendent jusqu'au pied des montagnes de Gorrepore. Ces plaines incultes sont remplies d'éléphants sauvages, de rhinocéros, de tigres, de léopards, de buffles, de cerfs et d'oiseaux de proie de toutes espèces. C'était la place destinée à la grande chasse, que nous attendions avec une impatience proportionnée aux brillantes descriptions que m'avait faites Sa Majesté.

acheteurs. Nous n'ignorons pas que la répression en est très difficile, mais quelques exemples suffiraient pour éveiller l'attention, et rendre ces contraventions plus rares.

COUR DE LIÈGE.

La Gazette des Tribunaux, qui se publie à Bruxelles, a prétendu que c'est à la Cour de Liège que la statistique judiciaire attribue le plus grand nombre d'arrêts cassés. Le défaut de renseignements exacts ne nous avait point permis de répondre, par des chiffres, à cette assertion hasardée. Aujourd'hui que nous avons recueilli quelques données précises, nous allons essayer de remplir la lacune qu'offrait, sous ce rapport, un de nos précédents articles.

Depuis le mois de novembre 1832, époque de l'installation de la Cour de cassation, jusqu'à aujourd'hui, ainsi, dans l'intervalle de cinq ans et trois mois, la Cour de Liège a rendu, en matière civile, deux cent trente à trois cents arrêts par an, soit quatorze cent et huit arrêts.

Or, sur ce nombre total, il y en a eu seize de cassés. 148 Ce qui fait trois cassations, par an, sur deux cent trente à trois cents causes.

En matière correctionnelle et criminelle, la Cour a eu à connaître de cent quatre vingt à deux cents causes par année, ainsi, toujours dans l'intervalle de cinq ans et trois mois, la cour a prononcé neuf cent quatre vingt dix sept jugemens. 997 Or, sur ce nombre total, il y a eu dix neuf arrêts cassés. 19 Ce qui fait quatre cassations à peu près, par année, sur cent quatre vingt à deux cents causes.

Nous ignorons quel est le nombre d'arrêts prononcés, dans le même intervalle, par les Cours de Bruxelles et de Gand, et quel est le nombre des arrêts rendus par ces mêmes cours, qui ont été réformés par la Cour de cassation; mais nous ne croyons pas que la Cour de Liège ait à redouter la comparaison, et que les résultats que nous ont donnés les chiffres précédents, soient de nature à faire perdre à la Cour de Liège, le haut rang qu'elle a toujours occupé parmi les juridictions de l'empire, du royaume des Pays-Bas, et de la Belgique.

Nous avons rapporté dans notre n. d'hier ce que disait le Journal de la Province au sujet de la retraite de M. Jamme. Nous avons maintenant aussi des raisons de croire que notre bourgeois a été engagé à apporter certain délai à l'époque qu'il avait fixée pour sa rentrée dans la vie privée; mais nous pensons, nous, que si tel a été le vœu émis par le gouvernement, M. Jamme n'hésitera pas, de son côté, à prolonger encore les sacrifices qu'il a faits. Quels que soient les puissants motifs qui lui font désirer une retraite prochaine, il ne pourra ni ne voudra refuser cette nouvelle preuve de dévouement à des intérêts qui, pendant si long-temps, ont captivé toutes ses pensées.

Il serait à désirer que notre conseil communal donnât immédiatement les ordres nécessaires pour faire paver la partie du terrain cédé à la voirie par M. de Behr, au tournant de la rue Hocheport. Les embarras de voitures et de charrettes qui se renouvellent à chaque instant, sur ce point, exposent les piétons à des dangers continuels, et interceptent la communication quelquefois pendant des heures entières. Il est même arrivé un grave accident ces jours derniers. Un enfant a eu l'épaule fracassée par une roue de charriot et a été transporté à l'hospice de Bavière où l'on nous assure qu'il est mort.

Le tribunal de Tongres est en ce moment saisi de deux questions très graves: Il s'agit de savoir si un corbeau est une bête fauve, et si une génisse est une vache. La première question se rattache à un délit de chasse, et la seconde à un délit de fraude.

Nous apprenons que la régence vient d'accorder à MM. Hypolite et Paul-Ernest l'autorisation demandée pour établir sur la place du Spectacle leur théâtre mécanique où seront représentés les principaux événements de l'empire. Les nombreux travaux préparatoires auxquels ces artistes se livrent depuis huit mois, n'étant pas encore achevés, l'ouverture ne

Dès que l'aube eût paru, nous fûmes convoqués pour faire la guerre aux habitans des forêts. Une ligne de douze cents éléphants fut disposée au nord du lac, faisant face à l'est. Nous avançâmes rapidement dans l'herbe haute. Le cœur agité des sentimens divers,

Parvenus à l'extrémité orientale du lac, nous découvrîmes une compagnie d'éléphants sauvages, paisant et gambadant au pied des montagnes. J'en comptai plus de 170. Dans cet instant critique, un officier anglais attaché au service du nabab, se laissa tomber de son éléphant; sa chute fut occasionnée par un faux pas que fit cet animal, en mettant le pied dans une fosse caillée et recouverte. Cet officier se meurtrit grièvement et perdit connaissance. Le nabab s'arrêta pour le faire mettre sur un palanquin et le renvoya au camp. Cela donna le temps aux éléphants de fixer leur front de bataille, de se reconnaître et de revenir de leur surprise. Plusieurs d'entr'eux s'enfoncèrent vers les montagnes. Le nabab divisa notre ligne de douze cents en quatre corps, et les envoya à la poursuite des éléphants sauvages, avec ordre de les prendre et de les tuer.

Je restai attaché à la droite. Des Brasseries. Les éléphants, à grand bruit, se mirent à marcher. L'éléphant du nabab nous attaquait, et nous autres maîtres et valets comme le précédent; nous en tuâmes qu'un, et les plus petits. Les quatre divisions en prirent vingt et un vivans, et amenèrent au camp en triomphe.

Je me bornerai à ce court récit de cette grande chasse; il faut que je vienne autre plume pour rendre tout ce que j'ai vu et éprouvé. Tant qu'il y a, et vrai, je n'oublierai le tableau terrible que nous cûmes sous les yeux, et que j'ai vu en moi-même, et que j'ai vu en moi-même, et que j'ai vu en moi-même. De cette multitude d'hommes et d'animas rassemblés dans cette plaine, les feux de la monstrosité, et les rugissemens des animaux sauvages, lesquels tombait une pluie de balles, tout cela formait un spectacle que ne s'effacera jamais de ma mémoire. Douze cents éléphants domestiques venaient attaquer cent soixante dix éléphants sauvages, il y eut plus de quatre mille coups de tirs.

En songeant à la confusion qui régnait dans ce combat, je m'étonne que, de notre côté, il n'y ait pas eu plus de sang répandu. Il y périt une vingtaine d'hommes et une demi-douzaine de chevaux. J'avais deux arquebuses, deux fusils doubles, un jeune garçon, à côté de moi, était occupé à charger ces armes. Malgré cela je ne pouvais tirer assez vite. J'y employai cependant quatre cents balles. Plusieurs éléphants domestiques du nombre des *muts* qu'on lança contre les éléphants sauvages furent fracassés, grièvement blessés ou mis en fuite. Le plus grand éléphant que nous tuâmes avait plus de dix pieds anglais de haut. Si on avait pu le prendre vivant, on l'aurait vendu 20,000 roupies. On pouvait

pourra gêner avoir lieu qu'au commencement de mars. Quelqu'un qui a visité les ateliers de ces Messieurs nous assure que jusqu'ici rien de mieux n'a été confectionné dans ce genre.

— Les travaux qui sont suspendus sur les sections du chemin de fer de Gand à Bruges et de Bruges à Ostende, vont être repris après le dégel avec la plus grande activité. On assure d'après des renseignements positifs que l'inauguration se fera pour Bruges en juin et pour Ostende en juillet; ce qui, joint à l'ouverture très prochaine de la section sur Liège, mettra toutes nos principales villes en jouissance de cette admirable voie de communication.

— Voici une anecdote bibliologique assez singulière : A la vente du riche cabinet de M. le comte de Renesse, à Anvers, on mit sur table un vieux manuscrit. Douze francs, dit un Anglais, assez ressemblant au *Samson* de Walter Scott; treize, dit un honnête et candide Belge; quatorze, repris l'Anglais d'un air sournois; quinze, répliqua son compétiteur; cent, riposte le descendant de M. Oldbuch; cent et un, murmure le Brabançon stupéfait; mille, crie l'homme d'outre mer : deux mille, répond un de ses compatriotes; on ouvre de grands yeux, de larges oreilles, et après une courte lutte, le manuscrit dont on n'avait offert d'abord que douze francs est adjugé pour 2500. Alors le vainqueur s'empare de sa proie, l'enfourme dans une vaste poche, refusant de le montrer à âme qui vive et regagne le paquebot; pressé d'aller enterrer ses dévouilles opimées dans un coin du comté de Galles ou du Yorkshire, où sont entassées tant de richesses arrachées à la Belgique.

— Le fils du célèbre Kean vient de débiter à Londres au théâtre de Drury-Lane avec le plus grand succès. On assure que ce jeune homme joint au genre créateur, à l'inspiration soudaine qui distinguaient son père, une profondeur d'études, une suite dans l'exécution qui, dès ce moment, ont marqué sa place parmi les plus grands acteurs connus. Tous les amateurs de l'art dramatique sont donc l'admiration. La foule assiège le théâtre de Drury-Lane. Une circonstance bien singulière, c'est que le jour où le jeune Kean a débüté dans le rôle d'Hamlet, la recette s'est élevée exactement à la même somme que le jour du début de son père dans le même rôle.

— On dit que le prince d'Orange vient de payer toutes ses dettes en Belgique, avec 7 années d'intérêt. Il est donc vraisemblable que le séquestre sera levé très incessamment.

— De nouveaux renseignements nous parviennent sur la position commerciale de la Belgique à l'égard des États-Unis.

L'affaire du navire belge *Antonius* eut lieu en 1835, après la clôture de la session du congrès. Pendant la session suivante, un bill spécial fut présenté au congrès américain, afin de rembourser les droits reçus sur l'*Antonius*, et d'assimiler, à l'avenir, les navires belges aux navires nationaux.

Ce bill ne put être discuté. Mais le congrès, désirant faire droit aux réclamations du ministère belge, inséra la clause du remboursement dans le budget général des dépenses (appropriation bill), ce remboursement ne pouvant avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation du congrès.

Durant la session de 1836-1837, un nouveau bill fut présenté, à l'effet de placer les navires belges et leurs cargaisons sur le même pied que les navires nationaux. Ce bill obtint un tour de faveur, voté par les deux tiers des membres du congrès, conformément au règlement, et fut ainsi discuté avant son tour.

Le 2 mars 1837, le bill fut définitivement adopté, et le même jour, il fut sanctionné par le président des États-Unis.

(Indépendant)

— On lit dans la *Gazette d'Etat de Prusse* que l'exploitation des houillères de la Roer augmente toujours. Les expéditions de Ruhrort en 1837 ont été de 43 p. c. plus forte qu'en 1836. En 1836 il a été expédié 7,533,675 quintaux; en 1837 la quantité s'est élevée à 10,801,545 quintaux. La Hollande a reçu sur ces quantités, à savoir : 3,155,415 quintaux en 1836 et 4,104,000 en 1837. Depuis 10 ans, l'exportation de la houille des contrées de la Roer, s'est presque quintuplée.

estimer 50,000 roupies notre chasse de ce jour. Mais, je l'ai déjà dit, l'amusement est le seul but que nous nous proposons.

De Buczaj nous vîmes à Frajabad La, nous nous reposâmes trois semaines. Après une suite de fêtes et de divertissemens à la manière des Orientaux, nous revînmes à Lucknow, rapportant de notre chasse huit tigres, six éléphants tués et vingt et un pris vivans. Je n'entreprendrai pas de faire l'énumération des autres pièces de gibier qui furent le fruit de cette expédition; ce serait une tâche et trop longue pour moi, et trop ennuyeuse pour le lecteur.

Si je n'apprehendais d'être trop long, je donnerais ici le détail d'une fête donnée par le roi d'Oude, dans laquelle je remarquai les plus jolies bayadères que j'aie jamais vues dans l'Indoustan. Ce sera sans doute le sujet d'un article subséquent; aujourd'hui je me contenterai de raconter les funérailles d'un bonze ou gilong, dont je fus témoin dans une excursion que j'eus occasion de faire à l'extrémité septentrionale du Bengale, et non loin du Nepal. On se ferait difficilement une idée de la bizarrerie et de la singularité de ces obsèques. Aussitôt après que le gilong eut rendu le dernier soupir, son corps fut embaumé avec les plus rares aromates, des prêtres s'installèrent au domicile du défunt, et récitèrent des prières en se succédant les uns aux autres.

Des envoyés partirent pour annoncer dans toutes les provinces limitrophes que le saint homme avait quitté ce monde. On me permit d'entrer (c'était une faveur insigne) dans l'habitation du défunt. Je trouvai chacun à l'œuvre. Le corps, enveloppé d'une longue robe de soie jaune, avait été assis, les jambes croisées, sur un magnifique coussin, une couronne à cinq pointes et il reposait sur sa tête. Une multitude d'hommes, de femmes, d'enfants de toutes les classes, et la plupart venus de fort loin pour assister à la cérémonie, allaient et venaient autour de la maison, afin de payer leur tribut d'hommages et d'adoration au pontife. Bientôt le gilong, appelé par le prince à remplacer le défunt, arriva, escorté par une multitude de moines. Un grand nombre d'autres moines vinrent dans le cours du jour suivant. On tint alors une assemblée dans laquelle on décida que les honneurs funéraires seraient rendus au mort, conformément à l'usage établi par la religion, et que son corps serait brûlé, afin de se procurer des reliques de ces cendres, ce qu'on a coutume de nommer en ce pays des *étoiles du défunt*, ou bien qu'il serait jeté dans le fleuve.

Le jour de la cérémonie vint, le corps fut déposé dans un coffre plein de miel, qu'on ferma hermétiquement. On plaça le coffre sur un char vaste et élevé.

La cérémonie était présidée par le premier gilong qui marchait en tête, suivi de quinze autres prêtres. Ils étaient vêtus d'une robe d'étoffe de coton, par dessus laquelle était une robe de taffetas rayé, jetée sur eux de manière que le pied droit et le bras gauche étaient seuls à dé-

— On lit dans l'*Evening* du Hainaut :

« Le projet de remboursement ou de conversion des rentes françaises fait reporter sur l'industrie les capitaux employés jusqu'à présent au jeu de bourse de la partie flottante de cette immense dette. Non seulement des capitalistes français ont fait des acquisitions de charbonnages, hauts-fourneaux et usines en Belgique, mais si nous sommes bien informés, leurs agents sont chargés de faire des placements considérables dans les actions industrielles dont les entreprises présentent le plus de chances de succès. C'est à cette circonstance que l'on doit attribuer la forte hausse qu'ont éprouvée subitement les actions de quelques charbonnages. »

INCENDIE A MANCHESTER.

La grande filature de coton de M. Wright à *Ashton under Lyne*, près de Manchester, a été dévorée par les flammes, le 12 février; on attribue la cause de cet incendie funeste, à ce que l'ingénieur en graissant les rouages le matin avant de commencer le travail avait approché une chandelle dans l'intérieur de la caisse en planches dont on couvre la machine pour prévenir les accidents; le feu prit à des flocons de coton qui s'y trouvaient renfermés, ceux-ci le communiquèrent aux planches imbibées de graisse, et comme il ne trouvait personne à portée pour donner du secours, le feu gagna les bâtimens qui furent détruits en peu d'heures, jusqu'à ras du sol; on ne connaît point encore l'estimation du sinistre; il doit être considérable, cette filature étant une des plus importantes des environs.

FRAUDE DANS LES FARINES.

On lit dans le *Leeds Intelligencer* ce qui suit :

M. Clarke, chimiste, d'après l'ordre des lords de l'amirauté a été chargé d'examiner 1407 sacs de farine qui sont à Hall sous le scellé royal. M. Clarke a pris des échantillons de chaque sac et dans quelques-uns il a reconnu un mélange de plus d'un tiers de plâtre et d'os moulus, deux substances qu'aucun estomac humain n'est capable de digérer. Il en fit confectionner du pain qu'il envoya à l'amirauté. Le propriétaire de ces farines destinées pour l'Espagne et le Portugal a été condamné à une amende de 10,000 liv. sterling.

BRASSERIE MONSTRE.

Lorsque Georges VI, roi d'Angleterre eut témoigné le désir de voir la brasserie de MM. Barclay et Perkins, ceux-ci obtinrent la faveur de lui offrir un déjeuner. Le monarque en se levant de table demanda à voir les caves colossales dont on lui avait tant parlé. M. Perkins lui répondit qu'il venait de déjeuner dans une de ces caves, transformées momentanément en salon. Cette brasserie représente une petite ville; elle comprend 79 bâtimens massifs, dans *Southevark*, derrière *Lady Chapel*. Deux énormes machines à vapeur y font tout le travail mécanique. Il s'y trouve 130 caves dont chacune tient 100,000 gallons. 150 chevaux d'une taille d'éléphant font le service en ville et chacun de leurs fers pèse 4 livres.

LA BAIGNEUSE SURPRISE.

Une jeune personne toute fringante s'avance au pied du tribunal de police correctionnelle de Paris, en faisant une glissade comme si elle allait prendre place à un quadrille. Un chapeau bien, très évasé, laisse voir de beaux cheveux blonds frisés à la folle et de grands yeux bleus dont la malice n'exclut pas la douceur. Une robe de pou de soie noire ourlée et de jolis brodequins de satin tire complètement l'habillement de la jeune fille qui fait tous ses efforts pour se poser en grande dame, mais chez qui percent à chaque instant les habitudes de la grisette. Elle se nomme Rosalie et elle vient soutenir une plainte en injures contre deux hommes jeunes et vigoureux, qui semblent appartenir à la classe ouvrière.

Mlle. Rosalie est une des prêtresses les plus ferventes du culte carnavalesque; depuis le jour des rois jusqu'au mercredi des Cendres, la vie est pour elle une succession de plaisirs et de fêtes; les bals surtout, voilà la passion dominante de Mlle. Rosalie; on la voit dans la même nuit valser chez Musard,

couvert. Leur tête était entièrement nue. Après eux venaient les musiciens, passant pour tels du moins. Leurs instrumens consistaient en six trompettes de cuivre, d'environ cinq pieds de long et rendant trois ou quatre sons extrêmement doux. Chacun de ces instrumens était porté par deux hommes. Il y avait en outre cinq grands tambours de forme particulière qu'on frappait avec des baguettes faites en fil très fort, et ayant la forme du fût d'un chandelier, garni au bout d'une houpe en cuir. Six gilongs tenaient des sonnettes à la main qu'ils agitaient de temps en temps; d'autres portaient des cymbales qu'ils frappaient en mesure; cette musique qui précédait la dépuille du gilong, formait un concert affreux et lugubre, bien propre assurément à porter la terreur dans les esprits de la multitude qui se pressait de tous côtés vers le cortège.

Mais les gilongs, armés de fortes massues, tenaient la foule à distance, je vis même quelques rudes coups tomber, ça et là, sur quelques curieux. Cependant un nombre d'indiens se proternaient le front dans la poussière, et murmuraient des oraisons. Le premier gilong arrosait la route d'eau bénite, et les autres chantaient, frappaient des mains, faisaient toutes sortes de gesticulations étranges et farouches, roulaient leurs yeux d'une manière effrayante, faisaient, en un mot, toutes sortes de contorsions.

Quand le cortège fut arrivé dans la plaine consacrée à la cérémonie, on fit halte. La jeunesse se livra à des exercices gymnastiques et s'évertua à honorer la mémoire du défunt à grands coups de poing. Quelques uns sautèrent du bâton; d'autres se bornaient à courir, à danser ou à chanter à tue-tête. Les femmes ne se contentaient pas d'être témoins de ces exercices et d'y applaudir; elles formaient aussi, par petites troupes, des danses très animées, criaient et s'agitaient en frappant des mains. Leur toilette était assez piquante; elle semblait combinée de manière à ne pas trop gêner leurs mouvemens, à indiquer plutôt qu'à voiler leurs charmes, et rappelait assez fidèlement le costume de jeunes Lacédémoniennes disputant le prix de la course ou de la lutte.

Aussi loin que la vue pouvait s'étendre dans la plaine, on n'apercevait qu'un mélange confus de têtes, dont les mouvemens tantôt lents, tantôt rapides, et se croisant dans toutes les directions, n'initiaient pas mal les innombrables globules d'une manière en ébullition.

Les exercices dont nous venons de parler, pris en plein air, et commencés, dès le matin, étaient faits pour exciter l'appétit. Aussi le mouvement se calma insensiblement et s'arrêta tout à fait; la foule s'assit et procéda au déjeuner avec la même ardeur dont elle venait de donner des preuves irrécusables. Tant que la jeunesse hindoue se livra à ces exercices, les gilongs ne quittèrent pas le coffre; et une douzaine au moins récitait constamment des prières.

Avant que les jeux commençassent, on avait tiré le mort du coffre et

danser chez Valentino, et galoper au Casino-Paganini. Les invitations pleuvent chez Mlle. Rosalie, et elle doit cet empressement flatteur à la désinvolture de sa danse vive, gracieuse et légère. Mlle. Rosalie a un tact exquis pour saisir la nuance imperceptible qui sépare la *danse prohibée* du *cancan* autorisé... et jamais la main d'un garde municipal n'est venue se poser sur le frêle édifice de sa toilette.

Après avoir passé trois nuits de suite au bal, Mlle. Rosalie se sentit horriblement fatiguée; une ligne noire encadrait fort désagréablement ses yeux bleus, et une teinte violacée parcourait en festons les lys de son visage. Elle se décida alors à se reposer un peu, et elle fit venir chez elle un bain dans lequel elle se plongea avec délice. Après y être restée environ deux heures, elle venait d'en sortir, et elle avait à peine eu le temps de passer un peignoir, lorsque la porte de sa chambre à coucher s'ouvre brusquement, et deux hommes font irruption dans l'asile du mystère. On peut penser que grande fut la frayeur de Mlle. Rosalie... Elle était dans la position de la chaste Suzanne... Sa situation, à elle, était même beaucoup plus perplexé, car les deux lurons qu'elle avait devant elle n'étaient rien moins que des vieillards... Terrifiée, Mlle. Rosalie se précipite sur sa sonnette; sa femme de chambre arrive, et Mlle. Rosalie apprend que les deux indiscrets sont les porteurs du bain; qu'ils sont déjà venus plusieurs fois pour reprendre la baignoire, et que sa camériste n'a pu, malgré tous ses efforts, les empêcher d'entrer. Mlle. Rosalie, en se présentant devant le tribunal, retrouve toute son indignation, et elle s'écrie : « Justice, Messieurs! je demande justice contre ces deux malotrus. » Puis, d'une voix irritée, elle fait le récit que nous venons de rapporter.

M. le président. — Vous avez dit que les prévenus vous avaient injurié... Quelles sont ces injures?

Mlle. Rosalie. — Ils m'ont appelée grenouille.

L'un des prévenus. — Je crois bien, quand on reste quatre heures dans l'eau...

Mlle. Rosalie. — J'y étais à peine restée deux heures.

L'autre prévenu. — Deux heures!... excusez! il paraît que le temps ne nous semblait pas long... Nous sommes venus au bout de deux heures, et votre femme de chambre nous a priés de revenir plus tard; nous avons encore attendu une heure, et madame n'avait pas encore fini... Enfin, la troisième fois, nous avons perdu patience, et nous sommes entrés chez madame pour lui dire de se dépêcher.

M. le président. — Vous avez eu le plus grand tort, et votre conduite est fort inconvenante.

Mlle. Rosalie. — Attrape!...

M. le président. — Convenez vous d'avoir insulté la plaignante?

Le même prévenu. — C'est elle qui a commencé à nous molester; elle nous a appelés manans, rustres et *auverpins* (Auvergnats)!

Mlle. Rosalie. — Ma bouche n'a jamais laissé échapper de pareils termes... je vous ai dit que vous étiez des malhonnetes, et pas un zeste avec.

L'autre prévenu. — Non, c'est ça!... Vous nous en avez dégoisé pendant un quart d'heure, que ça faisait trembler la maison... Vous vous agitiez comme un chien qui aurait un bouchon de paille enflammé à la queue.

Mlle. Rosalie. — Je me flatte que le tribunal ne croira pas toutes ces horreurs.

Le tribunal condamne les deux prévenus à dix jours de prison et à 25 francs d'amende chacun.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui mercredi, 21 février, première représentation du 7<sup>m</sup>e mois d'abonnement, LA CINQUANTAINE, vaudeville en un acte. — Les deux premiers actes de GUILLAUME TELL, grand opéra; au premier acte, LA TYROLIENNE, danse par M. Gredel, Mmes. Lingis et Besançon. — La seconde représentation du MARI A LA VILLE ET LA FEMME A LA CAMPAGNE, vaudeville en 2 actes.

Dimanche, 25, GRAND BAL paré et masqué. Incessamment, la reprise de la JUIVE, grand opéra.

on l'avait placé debout au haut du char, regardant la foule et paraissant, par son attitude, applaudir à tout ce qui se passait autour de lui. Après le repas, les jeux recommencèrent, et chacun, sans distinction d'âge ni de sexe, y prit part avec une nouvelle ardeur.

Mais enfin, il fallut décider si la cérémonie se terminerait par l'eau ou par le feu.

Il faut dire ici que, dans ces circonstances, les gilongs se divisent en deux partis, grossis chacun par un égal nombre de partisans. L'un pousse la machine et s'efforce de la faire mouvoir, tandis que l'autre, du côté opposé, fait les mêmes efforts pour lui imprimer la direction contraire. La lutte se prolonge quelquefois pendant longtemps. On pourrait appeler ces deux troupes les *aquatiques* et les *fulminans*; car si la première obtient la victoire, il lui est permis de jeter à la rivière le bonze, le char et tout ce qui s'ensuit; si c'est l'autre, elle en fait tout à son aise un superbe feu de joie.

Les deux partis se formèrent donc, se placèrent aux deux extrémités opposées du char, sur plusieurs rangs, les uns derrière les autres, présentant deux colonnes serrées et d'une longueur prodigieuse. A un signal donné, les efforts commencèrent. Le char resta d'abord immobile, s'agita d'une manière presque insensible, fit un léger mouvement à droite, reprit sa première position, rétrograda, revint encore, parut enfin céder, et tout à coup, roulant avec rapidité, fit reculer et refoula devant lui la troupe vaincue. Un cri éclatant et spontané annonça le triomphe des *fulminans*. Alors ceux-ci tinrent conseil sur la manière de brûler le pontife, et rien ne leur parut plus honorable que de le faire sauter en l'air. A cet effet, le char fut rempli de poudre à canon et d'artifices, et le corps en fut entouré dans tous les sens et presque couvert. Les vainqueurs se placèrent ensuite à une distance convenable et lancèrent sur la machine une quantité de fusées qui y mirent le feu.

Il y eut une explosion terrible qui dispersa au loin le char en mille débris, et emporta le saint homme dans les airs, où il fut accueilli par les acclamations et les applaudissemens universels des assistants. Après avoir rempli ce devoir, la foule se dissipa insensiblement, et, peu d'instans après, le silence le plus absolu régna dans les lieux où venait de se passer cette bruyante et singulière scène.

Après le combat de Trafalgar (qu'on nous permette de raconter cette anecdote), le corps de l'amiral Nelson fut déposé dans un tonneau de rhum qui se trouva vide en arrivant en Angleterre. Les matelots du *Victory* y avaient goûté si souvent, qu'ils n'en avaient pas laissé une goutte; c'est ce qu'ils appelaient mettre l'amiral en perle. Il faut rendre aux Hindous cette justice, qu'ils se gardent bien de toucher au miel du coffre, tant que le bonze y est déposé. Mais aussitôt après la cérémonie, ce miel est mis dans des bouteilles qui sont envoyées et vendues au marché de Calcutta. (Asiatic journal.)

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 18 FEVRIER.
Décès: 2 garçons, 1 fille, 1 homme, 1 femme, savoir:
G. H. Devillers, âgé de 37 ans, lieutenant au 3me rég. de ligne.
M. J. Nizet, âgée de 59 ans, fileuse, rue Beauregard, ép. en 2me.
noées de J. F. Morand.
Du 19 — Naissances: 7 garçons 5 filles.
Décès: 6 garçons, 3 filles, 1 homme, 3 femmes; savoir:
P. Delsomme, âgé de 69 ans, maçon, à Othée, ép. de M. J. Germeau — M. A. Meunier, âgée de 82 ans, marchande-brasseur, rue Pont-d'Ile, veuve de J. R. J. Dejardin. — M. Roideau, âgée de 65 ans, bouchère, derrière S. e.-Catherine: veuve de H. Dabin. — M. J. Struman, âgée de 38 ans, sans prof., à Milmorte, épouse de B. Dehareng.

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement de toutes les pensions à charge de l'état, pour le quatrième trimestre de 1837, est ouvert à son bureau.

ANNONCES.

GRAND BAL paré et masqué, le 25, 27 et le 4 mars, chez DEBEUR, faubourg St. Gilles. 277

ON A PERDU depuis la rue Féronstrée jusqu'au local de l'Université, UNE TROUSSE contenant des instruments de Chirurgie garnis en argent. BONNE RECOMPENSE à celui qui la remettra, rue Féronstrée, n. 78a. 257

BON VIN du pays à 17 cents la bouteille, première cuvée à 25 cents, rue Hors-Château: n. 459, derrière la Fontaine St. Jean, à la grosse Bouteille. 160

A LOUER PRÉSENTEMENT, une GRANDE PIÈCE au premier étage, PROPRE A UN MAGASIN, au besoin ON Y AJOUTERA DEUX AUTRES PIÈCES, rue de la Rose, n. 469, à Liège, s'y adresser.
Au même N. on CHERCHE UNE DEMOISELLE de bonne famille qui voudrait apprendre le commerce et payer sa table, on dira pour qui c'est. 224

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

MARDI, 27 FÉVRIER 1838, A 2 HEURES DE RELEVÉE,
Le notaire STASSE, résidant à Alleur, PROCEDERA, en la demeure du sieur BOUILLE, maison dite de la Barrière à Oupeye, pardevant M. le juge de paix du canton de Glons,
A LA VENTE AUX ENCHÈRES,

D'UNE PIÈCE DE TERRE

De un hectare 8 ares 97 centiares, située au lieu dit Fond de Vivegnis, commune de Hermée, joignant d'un côté à M. Tollet et d'un autre à M. Derkenne, exploitée par Jean-Joseph Cajot, fermier à Oupeye. On la divisera en 5 lots qui seront exposés séparément. — S'adresser à M. le juge de paix à Flixhelez-Sluis ou audit notaire pour connaître les conditions. 219

VENTE PAR LICITATION.

JEUDI 1er MARS 1838,
A DIX HEURES DU MATIN,
Le notaire MOXHON VENDRA aux enchères, en son étude,

LES IMMEUBLES ET RENTES suivantes:

- 1er. Lot. — UNE BELLE MAISON DE COMMERCE, sise à Liège, rue du Pont, n. 880, portant l'enseigne des Trois Couronnes;
2me. Lot. — UNE MAISON DE COMMERCE, sise à Liège, rue devant la Grande Boucherie, n. 874, occupée par M. Monin.
3me. Lot. — UNE MAISON, sise à Liège, faubourg St.-Gilles, n. 493, occupée par M. Goffette.
4me. Lot. — UNE RENTE de 114 francs 6 centimes, due par la dame Marie Joseph Hubert, veuve de M. Nicolas Minette, rentière, faubourg Ste-Marguerite, à Liège.
5me. Lot. — UNE RENTE de 22 setiers 2 quarts d'épeautre, due par la veuve Jean François Dejozé, de Noville.
6me. Lot. — UNE RENTE de 5 fls. Bbt. Liège, due par le sieur Antoine Closset, armurier, au Haut-Pré, à Liège.
7me. Lot. — Les 2/5 d'une rente de 15 fls. Bbt. Liège, due par le sieur Joseph Poitier, de Lamantzée.
8me. Lot. — La moitié D'UNE RENTE de 44 fls. 10 sols Bbt. Liège, due par M. Thiry, à Hay.
S'adresser, pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON. 239

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

DEMANDE EN EXTENSION DE CONCESSION DE MINES

DE HOUILLE,

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE DE 25 HECTARES 34 ARES, DÉPENDANS DES COMMUNES DE MOHA ET VINALMONT.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 8 février 1838, sous le n. 1697 du répertoire particulier, les sieurs Constant Dormal et Walthère Remi Galler, domiciliés à Moha, et Pascal Guisse, de Vinalmont, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gigantes sous des terrains d'une étendue superficielle de vingt-cinq hectares trente-quatre ares, dépendans des communes de Moha et Vinalmont, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit:

AU NORD,

partant de la jonction du sentier du four à chaux au chemin de Wanzoul, commune de Vinalmont, par ligne droite vers Est, longue de deux cent quatre vingt deux mètres, s'arrêtant à une borne séparatoire des propriétés de la famille Geradon, de celles de la veuve Wilmotte, placée à l'angle Nord Est de cette dernière en la campagne dudit Wanzoul; de là par une deuxième ligne droite, longue de huit cent cinq mètres, s'arrêtant à l'angle Nord-Ouest de la maison Dethier, vis-à-vis de la réunion des chemins de Fumal et Famelette, à Wanzoul.

A L'EST,

de ce point on suit le chemin de Fumal à Huy, dans toutes ses sinuosités jusqu'à la chapelle St. Léonard.

AU SUD,

de ladite chapelle par une ligne droite, longue de huit cent soixante cinq mètres, s'arrêtant à l'angle rentrant vers Sud-Est du bois de Risbomont.

A LOUEST,

on suit ledit bois de Risbomont vers Nord, sur une longueur de cinquante huit mètres; de là on copie la lisière du même bois vers Est, jusqu'à la rencontre de l'angle saillant Nord-Est; de là par une ligne droite, longue de cent mètres, s'arrêtant à la réunion du sentier de Moha au chemin de Wanzoul, et de là on suit le chemin de Wanzoul vers Oue t, jusqu'à la rencontre du sentier du four à chaux, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface pour la redevance fixe, vingt-cinq centimes par hectare de superficie et pour celle proportionnelle deux pour cent du produit net.

LA DEPUTATION PERMANENTE

DU CONSEIL PROVINCIAL

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1830, ET 2 MAI 1837.

Arrête:

1° Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Huy, Moha et Vinalmont, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en extension de concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédesignés.

En séance à Liège, le 13 février 1838.

Présens: MM. Boussemart, remplissant les fonctions de gouverneur président, Delfosse, Scronx, Gouvy, Hubart, Lhonneux et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme:

Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE.

PASTILLES DE GALABRE

De Polard, pharmacien, rue St. Honoré, 271. — Elles sont recommandées par tous les médecins pour la guérison prompte des rhumes, catarrhes, asthmes, toux, enrouemens, congestions, irritations de poitrine, d'intestins et des glaires, les seules qui facilitent l'expectoration et entretiennent la liberté du ventre. Dépôt à la pharmacie de M. Leboutte-De-camps, à Liège. 89

TRÉSOR DE LA POITRINE

PATE PECTORALE

de Mou de Veau DE DÉGÉNÉRÉS, PHARMACIEN RUE ST. HONORÉ, N. 327 A PARIS.

BONBON PECTORAL autorisé par brevet d'invention confirmé par une ordonnance royale du 23 avril 1835 et approuvé par les plus célèbres médecins de France et d'Angleterre, pour la guérison des rhumes, toux, catarrhes, asthmes, enrouemens et toutes affections de poitrine.
Dépôt général, à Bruxelles, chez M. Decat, pharmacien; à Namur, chez M. Louys, pharmacien; à Verviers, chez M. Eli. noe, pharmacien; à Liège, chez M. Leboutte, pharmacien; à Louvain, chez M. Smout, pharmacien; à Tournay, chez M. Bossut, pharmacien; à Charleroy, chez M. Napoléon Fanson, pharmacien.

BOURSES.

PARIS, LE 19 FEVRIER.

Table with 3 columns: Instrument, Price, and Date. Includes items like Cinq pour cent, Trois pour cent, Act. de la B. de Fr., Napl. Cert. Falc., Es. Ardoin 1834.

ANVERS, LE 20 FEVRIER.

Table with 3 columns: Instrument, Price, and Date. Includes items like ANVERS. Det. activ., Det. différ., Emp. de 48 mill., Holl. Det. active, Rente remboursab., Autrich. Métall., Lots de fl. 100., de fl. 250., de fl. 500., Polog. Lots fl. 300., BRÉSIL. E. à L. 1834, ESPAG. Emp. 1834, D. diff. 1834, Dit. p. 1834, Dette diff.

CHANGES.

Table with 3 columns: Location, Price, and Date. Includes items like Amst., c. jours., Rotterd., Idem., Paris, 2 mois, Lond. 1er Estr. c. j., Francfort, es. jrs., Bruxelles et Gand.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 20 FÉVRIER 1838.

L'Actif Espagnol était ferme au commencement de la bourse, ouvert 48 3/8 1/2 7/16 et reste 48 3/8 argent jusqu'au 25 courant. Pimes fin courant 18 5/8 dont 1/4 0/10 cours. Actions de la Banq. Com. d'Anvers, ouv. 105 3/4 0/10 argent. Brésiliens 74 1/2 0/10 argent au comptant.

BRUXELLES, LE 20 FEVRIER.

Large table with multiple columns: FONDS BELGES ET ÉTRANGERS, SUITE DES ACTIONS, CHANGES, ACTIONS INDUSTRIELLES. Includes various financial instruments and their prices.

VIENNE, LE 9 FÉVRIER.

Métalliques, 407 1/8 — Actions de la Banque, 1465 1/2.

PLACE D'ANVERS, LE 19 FEVRIER.

Plomb. — On a de nouveau cité la vente de 700 saumons plomb d'Espagne à f. 22 1/4 par 100 kilogrammes.

Café. — Environ 700 balles St-Domingue ordinaire ont encore été traitées à 28 cents. Les autres espèces n'ont provoqué aujourd'hui aucune transaction marquante.

Les autres articles n'ont présenté aucun mouvement remarquable.

DU 20.

Café. — Depuis hier les Batavia ont éprouvé une recherche assez active. Environ 900 balles ont été traitées dans les prix de 39 à 43 3/4. Les autres espèces ont été sans affaires marquantes.

Le marché a présenté du reste peu de mouvement dans les autres articles.

MARCHÉ DE LIEGE DU 19 FEVRIER 1838.

Table with 2 columns: Commodity, Price. Includes Froment, l'hectolitre, 15 56; Seigle, 12 27.

Imprimerie de J.-Bte. Nossert, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.